

Séance du 9 Juin 2011

L'an deux mil onze, le neuf du mois de juin à vingt heures trente minutes, Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr RAGER Dominique, Maire

Présents : Mmes Réveillère - Pubert - Brousseau
Mrs Rager – Lavau – Tétaud – Lefèvre – Hannard – Alletru – Choyeau
Absents : Mr Pillau donne pouvoir à Mr Tétaud

Secrétaire de Séance : Mme Pubert Anne-Sophie

Date de la convocation	31/05/2011	Nombre de délégués : - en exercice	11
Date d'affichage	31/05/2011	- présents	10

~~~~~

### **2011-06-025 Travaux neufs d'éclairage –Remise à niveau n°2 – 2010**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention relative aux modalités techniques et financières de réalisation des travaux de remise à niveau 2010 n°2 concernant la pose et raccordement d'une lanterne type Logo à la montée de la salle – rue de la mairie.

Le coût des travaux s'élève à 858.00 € TTC, la participation financière de la commune est de 60 % HT, soit un montant de 430.00.00 € HT.

La dépense est inscrite au compte 2041 de la section d'investissement du budget primitif 2011.

Le Maire demande l'accord du Conseil Municipal pour la réalisation des travaux.

Après délibération, le Conseil Municipal,

- donne son accord pour la réalisation des travaux de remise à niveau à la montée de la salle – rue de la mairie
- autorise le Maire à signer la convention

~~~~~

2011-06-026 Maîtrise d'œuvre de mise en conformité et extension de la salle polyvalente

Vu la délibération en date du 7 avril 2011 concernant les travaux de la salle polyvalente dans le cadre du Contrat Environnement Rural

Vu le résultat de la consultation du marché sur procédure adaptée pour la maîtrise d'œuvre de mise en conformité et extension de la salle polyvalente.

Vu le compte-rendu de la commission d'appel d'offres du 6 juin 2011.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de procéder au choix du candidat pour cette mission.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- décide de retenir le cabinet SICA de la Roche-sur-Yon, pour la mission de maîtrise d'œuvre de mise en conformité et extension de la salle polyvalente, soit un montant de 7500 € HT,
- autorise le Maire à signer tout document, à intervenir,

~~~~~

**2011-06-027 Création d'un emploi occasionnel pour la création d'un site web et d'un document de communication sur l'église**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour contribuer au dynamisme de la commune et de poursuivre l'information suite à la réouverture de l'église, il serait nécessaire de réaliser un site web et un document de communication sur l'église.

Il propose pour répondre à ces besoins, la création d'un emploi occasionnel pour une durée de 6 semaines.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De créer un emploi occasionnel
  - Durée du contrat : 6 semaines
  - Nature de la mission : création d'un site web et assistance à la réalisation d'un document de communication sur l'église
  - Niveau de recrutement : technicien
  - Niveau de rémunération sur l'indice brut 325
- D'autoriser le Maire à signer le contrat de recrutement correspondant.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sont inscrits au budget, chapitre 012.

~~~~~

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits